

Règlement complet concours Tomino' e-bike 2023:

1-Organisateur :

Du 02 Juin au 31 Juillet 2023, la société Val d'Arve SA organise un jeu concours accessible :

- via le site Internet www.lrgg.ch (onglet Actualités),
- via la page Facebook Laiteries Réunies Genève
<https://www.facebook.com/LaiteriesReuniesGeneve>
- via la page Instagram <https://www.instagram.com/laiteriesreuniesgeneve/>

2-Participation :

Participation réservée aux personnes domiciliées en Suisse et majeures au moment de l'inscription. Les collaborateurs du Groupe LRG et des entreprises concernées ne peuvent pas prendre part au concours.

Jeu sans obligation d'achat mais les participants doivent disposer d'un compte email valable et d'un accès à Internet.

Les participations dont les coordonnées sont incomplètes, fausses, incompréhensibles ou contraires aux conditions de participation ne seront pas prises en considération.

En prenant part au jeu-concours, les participants acceptent les présentes conditions et que leur photo soit repostée.

3-Mécanisme du jeu concours :

Pour participer au jeu concours, le participant :

- Se rend sur le site Internet www.lrgg.ch (onglet Actualités) ou <https://www.facebook.com/LaiteriesReuniesGeneve> ou <https://instagram.com/laiteriesReuniesGeneve?igshid=MzRIODBiWFIZA==>
- Envoie sa plus belle photo de dégustation de Tomino'.
Photo à envoyer en message privé ou par email à l'adresse suivante : secretrariat-vda@lrgg.ch

4-Remise des lots :

Liste des lots :

1er lot : 1 vélo électrique

Du 2e au 6e lot : un maillot de vélo Jean-Louis

Du 7e au 10e lot : 1 assortiment de produits LRG

Les gagnants seront avertis par email ou via Instagram/Facebook sous un délai de 2 semaines après la fin du concours. Ils disposeront d'un délai de 7 jours pour se manifester par retour de message. Passé ce délai, l'organisateur se réserve le droit d'attribuer le lot à un autre gagnant.

Le lot offert ne peut donner lieu de la part des gagnants à aucune contestation, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

L'organisateur se réserve le droit de remplacer le lot par un lot de même valeur et de caractéristiques proches, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté ou si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée à cet égard.

5-Exclusion du jeu concours :

L'organisateur se réserve le droit d'exclure du concours, sans notification ou justification, avec effet immédiat, tout participant qui : manipule le jeu-concours, tente de le faire, enfreint les conditions de participation ou les bonnes mœurs, tente d'une manière déloyale d'influencer le jeu-concours, voire d'exiger la restitution des prix.

6-Utilisation des données personnelles:

Les participants acceptent que leurs données personnelles soient utilisées par Val d'Arve SA dans le cadre du concours, notamment pour la publication des résultats.

Chaque participant peut révoquer à tout moment son consentement quant à l'utilisation de ses données personnelles par Courrier à Val d'Arve SA, Service Marketing, Chemin des Aulx 6, 1228 Plan les Ouates.

7-Exclusion de la responsabilité de l'organisateur :

L'organisateur décline toute responsabilité concernant :

- des manquements et des erreurs dans le contenu des pages ainsi que dans le fonctionnement du jeu, notamment en cas d'incident de quelque nature que ce soit qui rendrait impossible l'accès au site www.lrgg.ch, à la page <https://www.facebook.com/LaiteriesReuniesGeneve>, ou à la page <https://instagram.com/laiteriesReuniesGeneve?igshid=MzRIODBiWFIZA==> et la participation au jeu concours.
- des incidents survenus à l'occasion de l'usage des dotations par les gagnants.

8-Accès au jeu :

L'organisateur se réserve le droit d'interrompre, d'écourter ou de prolonger le jeu-concours sans annonce préalable et sans indication de motifs, notamment si un déroulement normal ne peut être garanti pour des raisons techniques ou juridiques. Dans ces cas précis, les participants ne peuvent faire valoir aucun droit à l'encontre de l'organisateur.

9-Litige :

Tout recours judiciaire concernant l'organisation du jeu-concours, la désignation des gagnants et la remise des gains est exclu.